



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,
Messieurs VAN ELSLANDE, MEERPOEL, HEIREMANS, Adjoint
Mesdames MEZIANE AJDADA, WALLEZ, MARTINS DE SOUSA ALMEIDA, DEFOSSE,
VERKAMPT, WAGNON, LEVEUGLE,
Messieurs DELECOURT, DELEBECQUE,
Messieurs RUMAS, EL ALLOUCHI, Conseillers Municipaux

Excusés : Monsieur CORNILLE qui donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur DELANNOY qui donne pouvoir à Madame DELTOUR
Madame CLOMBE qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE
Monsieur DELVA qui donne pouvoir à Madame LEVEUGLE,
Monsieur BESSA qui donne pouvoir à Monsieur MEERPOEL
Monsieur MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE
Monsieur COTTENYE qui donne pouvoir à Monsieur HEIREMANS

Absentes : Mesdames SINNAEVE et RAMOS

M le Maire : Nous serons 25 présents ou représentés à voter les délibérations présentées ce soir.
La première chose à faire est d'approuver les conseils municipaux des 6 et 20/12/2017

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

Ce conseil a été rajouté pour valider les demandes de subventions que nous souhaitons faire à la fois pour la création d'un terrain de football synthétique et pour les centres techniques que nous souhaitons déplacer

Pour les délibérations sportives je passe la parole à David HEIREMANS je pense que vous ne verrez pas d'objection à ce que l'on synthétise ces délibérations de telle manière à faire un vote global

M HEIREMANS : nous avons monté plusieurs dossiers (6) de demandes de subventions pour le terrain synthétique mais aussi éventuellement pour la reconversion d'un ancien terrain en espaces de pratiques urbaines. Chaque demande est spécifique aux contraintes imposées par les différents organismes

DELIBERATION NR 1 : PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE NIVEAU 5 ET D'ESPACES DE PRATIQUES URBAINES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MEL

La commune de Wervicq-sud lance la création d'un nouveau terrain de football synthétique en lieux et place de l'ancien terrain en gazon naturel qui n'est plus utilisé depuis près de 18 mois.

Ce projet comprend la création d'un terrain synthétique de niveau 5 ainsi que son éclairage périphérique classé en E5.

Une aire périphérique en enrobé sera mise en place pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des vestiaires jusqu' autour du stade, des paires ballons borderont l'ensemble de cette nouvelle infrastructure. Une main courante sera également réalisée, des abris de touche et différents tracés couvrant l'ensemble des niveaux de pratiques.

Enfin, sont prévus des espaces de pratiques urbaines :

- Terrain de football à 5
- Padel
- Street workout
- Pumptrack
- Equipements de fitness

La MEL (Métropole Européenne de Lille) a mis en œuvre un plan de soutien en investissement aux équipements sportifs afin d'aider financièrement les communes et syndicats intercommunaux par voie de fonds de concours dans leurs projets de création.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à

- Solliciter le soutien financier de la MEL,
- Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la participation financière de la MEL dans le cadre du dossier repris en objet.

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 2: PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE NIVEAU 5 ET D'ESPACES DE PRATIQUES URBAINES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Labellisée, « ville active et sportive » par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports en 2017, la commune poursuit la rénovation de ses équipements sportifs en lançant la création d'un nouveau terrain de football synthétique de niveau 5 et d'espace de pratique urbaine.

Ces équipements de plein air complémentaires au complexe sportif restructuré en 2017 ont pour finalité de renforcer l'identité sportive de la commune. Ils s'adressent prioritairement à un public sportif élargi allant des enfants en temps scolaires ou non, aux licenciés des clubs aux associations locales et au grand public.

Les investissements permettront une utilisation par tous temps, et d'offrir de meilleures conditions de bonne pratique aux publics sportifs ou non, scolaires, parascolaires, à mobilité réduite.

Dans cette optique il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire :

-
- Solliciter le soutien financier du Conseil Régional ,
- Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de cette participation financière

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 3: PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE NIVEAU 5 ET D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A 5: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Labellisée, « ville active et sportive » par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports en 2017, la commune poursuit la rénovation de ses équipements sportifs en lançant la création d'un nouveau terrain de football synthétique de niveau 5 ainsi que son éclairage périphérique classé en E 5 et d'un terrain de football à 5.

Ces équipements de plein air complémentaires au complexe sportif restructuré en 2017 ont pour finalité de renforcer l'identité sportive de la commune. Ils s'adressent exclusivement aux licenciés des clubs de football locaux.

Les investissements permettront une utilisation par tous temps, et d'offrir de meilleures conditions de bonne pratique aux clubs de football.

Dans cette optique il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire :

-
- Solliciter le soutien financier auprès de la Fédération Française de Football ,
- Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de cette participation financière

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 4 : PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE NIVEAU 5 ET D'ESPACES DE PRATIQUES URBAINES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS

Labellisée, « ville active et sportive » par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports en 2017, la commune poursuit la rénovation de ses équipements sportifs en lançant la création d'un nouveau terrain de football synthétique de niveau 5 et d'espaces de pratique urbaine

Ces équipements de plein air complémentaires au complexe sportif restructuré en 2017 ont pour finalité de renforcer l'identité sportive de la commune. Ils s'adressent prioritairement à un public sportif élargi allant des enfants en temps scolaires ou non, aux licenciés des clubs aux associations locales et au grand public.

Les investissements permettront une utilisation par tous temps, et d'offrir de meilleures conditions de bonne pratique aux publics sportifs ou non, scolaires, parascolaires, à mobilité réduite. Pour ce dernier public, une aire périphérique en enrobé sera mise en place pour permettre l'accessibilité.

Dans cette optique il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire :

- D'approuver le projet repris ci-dessus et sollicitant le soutien financier du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) ,
- Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de cette participation financière

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 5 : ATELIERS MUNICIPAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un ensemble immobilier constitué d'un hangar et de terrains situés Impasse de la Lys à WERVICQ SUD en vue d'y installer des ateliers municipaux.

Les travaux de réhabilitation s'élèvent à la somme de 320 442 € TTC.

Il vous est proposé d'effectuer une demande de subvention de 106 814 € au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – programmation 2018.

Dans cette optique il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à:

-

- Solliciter une subvention DETR - catégorie : travaux intéressant les autres constructions publiques
- Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de cette participation financière

M le Maire : cette délibération concerne le déménagement des ateliers municipaux au Pont Frontière

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 6 : EURLAYS : CONDITIONS DE LIQUIDATION

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie de la délibération n°2017-17 d'EURALYS traitant des conditions de liquidation suite à sa dissolution,

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2017 prononçant la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal EURALYS,

Après en avoir délibéré et pris connaissance de la délibération n°2017-17 du Syndicat Intercommunal approuve les conditions de liquidation d'EURALYS,

MME DELTOUR : il s'agit de faire acter par le conseil municipal la dissolution du syndicat intercommunal EURALYS.

Vous avez tous reçu une copie de la délibération EURALYS intervenue lors de notre dernière réunion traitant des résultats de clôture d'EURALYS

Ces résultats de clôture font apparaître des sommes réparties entre les différentes communes membres (BOUSBECQUE, COMINES, DEULEMONT, HALLUIN, LINSELLES, WARNETON, WERVICQ SUD), notamment un résultat de fonctionnement à hauteur de 29 258.61 euros, un résultat d'investissement de 28 572.68 euros et un solde de trésorerie de 57 896.45 euros
Lorsque tous les conseils se seront prononcés, WERVICQ devrait avoir une rentrée de trésorerie d'un petit 10 000 euros.

Il faut remarquer qu'un travail fructueux a été réalisé au niveau de ce syndicat pendant plusieurs années.

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 7 : CREATION D'ESPACES DE PRATIQUE URBAINE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Labellisée, « ville active et sportive » par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports en 2017, la commune poursuit la rénovation de ses équipements sportifs en lançant la création d'espaces de pratique urbaine dédiés aux publics adolescents, ACM, Mercredis récréatifs.

Ces équipements de plein air complémentaires au complexe sportif restructuré en 2017 ont pour finalité de renforcer l'identité sportive de la commune.

Dans cette optique il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire :

-
- Solliciter le soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ,
- Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de cette participation financière

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 8 :FOURRIERE

L'Article L 325-13 du Code de la Route dispose que le Maire, le Président d'un établissement public de coopération intercommunale, ou le président du Conseil Départemental ont chacun la faculté d'instituer un ou plusieurs services publics de fourrières pour automobiles relevant de leur autorité respective.

En vue de répondre aux exigences de gestion du domaine public routier (stationnement, abandon de véhicules, épaves...), il est nécessaire d'instituer un service public de fourrière pour véhicules qui requiert pour son exécution des moyens humains, et matériels que la commune n'est pas en mesure de déployer de manière continue.

La gestion de cette fourrière automobile peut donc être confiée à un délégataire.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver le principe d'une procédure simplifiée de délégation de service public aux fins d'exploitation d'une fourrière automobile sur le fondement des dispositions de l'article L 1411-12c) du CGCT et d'autoriser son lancement
- D'autoriser les membres de la commission d'appel d'offres à se prononcer sur l'attribution de cette délégation de service public

M LE MAIRE : nous avons en accord avec le conseil municipal crée avec la ville de Linselles et peut être demain celle de Bousbecque un service d'ASVP. Pour donner les moyens à ces ASVP de pouvoir faire leur travail, il est nécessaire que la ville soit dotée d'une fourrière automobile. Par cette délibération nous remédions à ce manque. A un certain moment, on a estimé que l'on pouvait gérer nous-mêmes car cela coûtait énormément de mettre en place une fourrière.

Avec un suivi plus précis, je pense que cela nous coûtera moins, mais il est nécessaire à un certain moment d'ordonner les évacuations de véhicules.

Sachez que les ASVP demanderont à la Police Nationale de procéder à l'évacuation des véhicules

Cet après midi, j'ai fait le tour de WERVICQ avec les ASVP et Madame DELTOUR qui me seconde dans cette opération. Nous avons constaté et vous avez du vous en apercevoir que des choses bougent sur WERVICQ dans les endroits qui étaient le plus sinistrés au niveau du respect de la voie publique notamment les stationnements sur les trottoirs. Une prise de conscience s'effectue. Il y a donc une évolution favorable.

Vous verrez d'autre part que dans le journal local qui doit être distribué ces jours-ci, j'ai fait une petite mise au point dans l'édito vis-à-vis de certains riverains qui sont inquiets d'avoir reçu des avertissements. Les avertissements restent des avertissements et ne sont pas aujourd'hui des verbalisations. Nous avertirons la population quand cela deviendra des verbalisations

On commence actuellement par les avertissements et j'estime que cela est efficace comme procédure. Mais il est bien évident que demain nous passerons à la verbalisation des infractions.

Les ASVP nous ont indiqué qu'ils voyaient également une évolution favorable. Il y aura toujours des irréductibles mais tant pis pour eux.

Il y a également des voitures quasiment épaves sur le bord de la route. Il faut s'en occuper sérieusement. J'avais moi-même entamé certaines procédures qui sont restées sans succès. Mais sans fourrière, je ne peux pas faire grand-chose. En y remédiant, on solutionnera ce problème.

J'ai également le projet d'établir un nouveau règlement de voirie qui sera largement inspiré de celui de COMINES (avec l'accord du Maire de COMINES). Je dois me coordonner avec les maires de LINSSELLES et BOUSBECQUE de telle manière à ce que les ASVP aient des instructions concordantes. (nettoyage des trottoirs, des caniveaux, rentrer les poubelles, les déjections animales, les dépôts sauvages éventuellement...)

J'interpellerai également NOTRE LOGIS pour la tenue de certains quartiers qui je trouve aujourd'hui tombent un peu en déshérence. J'ai prévenu le Directeur que j'allais lui écrire à ce sujet.

Il y aura donc un effort général accompli pour honorer la 2^{ème} fleur

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 9 : PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE NIVEAU 5 ET D'ESPACES DE PRATIQUE URBAINE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

La commune de Wervicq-sud lance la création d'un nouveau terrain de football synthétique en lieu et place de l'ancien terrain en gazon naturel qui n'est plus utilisé depuis près de 18 mois.

Ce projet comprend la création d'un terrain synthétique de niveau 5 ainsi que son éclairage périphérique classé en E5.

Une aire périphérique en enrobé sera mise en place pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des vestiaires jusqu'autour du stade, des paires ballons borderont l'ensemble de cette nouvelle infrastructure. Une main courante sera également réalisée, des abris de touche et différents tracés couvrant l'ensemble des niveaux de pratiques.

Enfin, sont prévus des espaces de pratiques urbaines :

- Terrain de football à 5
- Padel
- Street workout
- Pumptrack
- Equipements de fitness

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à

- Solliciter le soutien financier du Conseil Départemental,
- Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la participation financière de la MEL dans le cadre du dossier repris en objet.

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

Le Maire,
Conseiller Métropolitain Délégué
JEAN GABRIEL JACOB